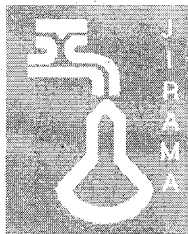


JIRO SY RANO MALAGASY



DIRECTION GENERALE : 149, Rue RAINANDRIAMAMPANDRY – ANTANANARIVO - BP : 200
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : JI . RA . MA
C.C.P 21 441 - ANTANANARIVO
B . N . I . C . L : 01 17355 VAR
R . C . 2 0 0 4 B 0 0 5 5 3
STATISTIQUE N° : 40100 11 1957 0 10005
N I F : 1 0 0 0 0 0 7 0 4
TELEPHONE 22 200 31 ANTANANARIVO
Fax : 261.20.22.383.06 -E-mail : dg@jirama.mg

DECISION N° DG/DPA/ 716 /2019

**DECLARANT « INFRUCTUEUX » L'APPEL D'OFFRES RELATIF AU DAO N°MP 97 147 - E
FOURNITURE DE COMPTEURS ELECTRONIQUES DE BRANCHEMENT répartie en trois (3) lots**

- Lot N°1 - Compteurs électroniques Mono 2 Fils 220V 5/20A
- Lot N°2 - Compteurs électroniques Triphasés 4 Fils 380V 10/40A
- Lot N°3 - Compteurs électroniques Triphasés 4 Fils 380V 20/60A

Le DIRECTEUR GENERAL de la JIRAMA,

- Vu la Constitution.
- Vu la loi N°2016 - 055 du 25 janvier 2017 portant Code des Marchés Publics.
- Vu l'ordonnance N° 075-027 du 17 Octobre 1975 portant création de la Société Jiro sy Rano Malagasy (JIRAMA) et fixant les statuts de ladite Société, modifiée par le décret n° 2008-971 du 20 Octobre 2008.
- Vu le décret n° 2006-343 du 30 mai 2006 portant l'instauration du Code d'éthique des Marchés Publics.
- Vu le décret n° 2017-121 du 21 Février 2017 modifié et complété par le décret n°2017-1102 du 28 Novembre 2017, fixant les attributions du Ministère des Finances et du Budget ainsi que l'organisation générale de son Ministère.
- Vu le décret n°2019-1407 du 19 Juillet 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.
- Vu le décret N°2019-026 du 24 Janvier 2019 fixant les attributions du Ministre de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures ainsi que l'organisation générale de son Ministère.
- Sur proposition de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP).

DECIDE

Article 1

En application de l'article 56 de la loi N°2016 - 055 du 25 janvier 2017 portant Code des Marchés Publics, est déclaré « INFRUCTUEUX », le DAO N°MP 97 147 - E relatif à la fourniture de compteurs électroniques de branchement répartie en trois(3) lots :

- Lot N°1 - Compteurs électriques Mono 2 Fils 220V 5/20A
- Lot N°2 - Compteurs électriques Triphasés 4 Fils 380V 10/40A
- Lot N°3 - Compteurs électriques Triphasés 4 Fils 380V 20/60A

Article 2

La Personne Responsable des Marchés Publics, Le Directeur Principal Achats et le Directeur Principal Finances, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Antananarivo le 02 SEP 2019

La Personne Responsable des Marchés Publics


Dr Albert Marie RAVELOJAONA
Directeur Général Opérations

16/08
DAAE
SVC

16/08
DPA
DAAE

20/8/19
DPA

26/08